



Association de Défense

et de Promotion de Pyla-sur-Mer fondée en 1969

Gazette du Pyla

edito

Chacun s'accorde à dire qu'il ne faut pas que le Bassin d'Arcachon ressemble à la Côte d'Azur ou à certaines côtes espagnoles.

Lors de sa récente venue sur le Bassin, Christian ESTROSI, ministre chargé de l'aménagement du territoire, a indiqué : « vous avez bien raison de vouloir résister à la pression foncière ».

Michel SAMMARCELLI, président du SIBA, n'a pas manqué également de mettre l'accent sur l'Environnement, lors de sa prise de fonctions. La prise de conscience serait donc bien amorcée. Il reste qu'au-delà des discours, la réalité est alarmante.

Si l'on urbanise autant au cours des trente prochaines années qu'au cours des précédentes, puisque 75% de la population veut désormais vivre sur le littoral, nous aurons tout perdu.

Que les choses soient claires. Qui va enrayer un phénomène que les esprits démissionnaires considèrent déjà comme inéluctable ?

Nos gouvernants privilégient souvent la croissance à tout prix sans trop se soucier de l'impact sur l'environnement, et la Loi Littoral subit des assauts répétés.

Pourtant, depuis son installation dans la nouvelle Sous-Préfecture, Monsieur RAMON, prend la mesure de la situation et a déjà préparé une Note d'Enjeux destinée à inciter les maires à préserver au mieux les espaces dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme) et du futur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) prévu pour 2010.

La réaffirmation de l'autorité de l'Etat s'était déjà fait sentir lors de l'adoption d'un arrêté de police concernant la forêt de La Teste et de la

transmission à l'Europe d'un site Natura 2000 de 5207 ha en mars 2006. D'autres grands dossiers, tel le grand contournement de Bordeaux ou le traitement des vases portuaires impliquent des décisions difficiles à prendre; elles doivent l'être en concertation avec les professionnels et les associations en considération d'un facteur essentiel, notre environnement.

Récemment Jean-François ACOT MIRANDE, maire de La Teste, en relation avec René SERRANO, Conseiller général, a courageusement décidé de faire classer l'essentiel du secteur Laurey Pissens, à la suite d'atteintes incessantes à ce site préservé par le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il est néanmoins regrettable que la municipalité ait « lâché », en renonçant à ses recours et en accordant aux promoteurs la possibilité de lotir 90 lots sur les terrains Bèguerrie. Bien entendu l'ADPPM a déposé un recours.

Par ailleurs, les pylatais restent toujours dans l'attente d'un budget municipal affecté au Pyla permettant de mesurer la réalité du « retour fiscal ».

L'attrait tout à fait remarquable exercé par notre région repose principalement sur un équilibre particulièrement subtil entre un littoral généralement intact, un massif forestier ancestral et une architecture basco-landaise que la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectu-

ral Urbain et Paysager) va enfin préserver.

Cette trilogie nous sensibilise tous et nous conduit parfois à parler du Bassin d'Arcachon comme si l'on en était individuellement propriétaire...

Cette extraordinaire conscience du lieu qui déclenche tant de passions, doit nous conduire à prendre chacun nos responsabilités pour que le Pyla et ses environs ne soient pas dénaturés.

Il faut avoir le courage de dire que l'intérêt individuel occulte de plus en plus fréquemment la notion d'intérêt général et que c'est par cet interstice que se glissent tous les maux : les abattages de convenance, les nuisances sonores, des choix architecturaux avilissants pour le site, le bétonnage...

L'absence de réactivité des autorités judiciaires fait le reste ; les plaintes restent généralement lettre morte et

l'incitation aux petits arrangements va bon train.

Notre association est la seule association de défense de l'environnement dédiée au Pyla depuis 1969. Notre indéfectible détermination à défendre la culture Pylataise s'illustre notamment par l'absence de tout bétonnage du Moulleau jusqu'à la Dune, la préservation du massif forestier jusqu'au lac de Cazaux et par la prochaine mise en place d'une ZPPAUP.

Combien de temps allons-nous pouvoir encore tenir ? Longtemps si nous affirmons nos positions sans complexes et si nous témoignons dans notre quotidien d'un souci permanent de respecter ce que la nature nous donne, notamment au Pyla.

J.STORELLI, Président

Assemblée générale le 12 août à 10H au Centre Culturel du Pyla

SOMMAIRE

- 2 L'école du Pyla en danger
- La nouvelle gestion des corps-morts
- 3 à 5 Le Pyla en images : peut mieux faire !
- 6 Les contentieux en cours
- 7 Natura 2000 et l'abandon du clapage en mer
- 8 Urbanisme, santé et sécurité



L'Ecole du Pyla en danger : les enfants prochainement privés de leur cadre naturel.

Le 9 mai 2006 la mairie a accordé à la COBAS un permis de restructurer et d'étendre l'école Jacques GAUME (747 m², 6.9 m de hauteur).

En l'absence d'une réelle concertation (cf. article Sud Ouest du 18 juillet 2006), la construction prévue dès août 2006 d'un ensemble ressemblant davantage à un entrepôt qu'à une école dont le style

actuel est typiquement basco-landais, va altérer l'ensemble du site et sa cohérence, contrevenant ainsi à l'esprit et à la lettre de la prochaine ZPPAUP. De plus l'aspect paysager de la cour de récréation va disparaître. Il existe des solutions d'agrandissement alternatives. Pour toutes ces raisons l'ADPPM a déposé un recours administratif.

De quoi s'agit-il ?

D'un sous-bois de la forêt de La Teste ?

Non, c'est la cour de récréation de l'école de Pyla sur mer dans laquelle nos enfants s'initient à la culture Pylataise, dans une école « sous les arbres ».

La nouvelle gestion des corps morts

Dès 2005, l'ADPPM a demandé une concertation d'urgence entre le Sous-préfet, et le Maire de La Teste afin d'obtenir :

- l'indemnisation amiable par le SIBA des titulaires de corps-morts détruits par les travaux de dragage,
- la régularisation des titulaires de corps-morts de bonne foi pensant à tort avoir acquitté la redevance fiscale, par le biais de leur poseur
- la non prise en compte des titulaires de mauvaise foi,
- la définition d'un tarif comparable à celui déjà pratiqué au Cap Ferret.

D'innombrables réunions ont eu lieu dès l'automne 2005 de manière à ce que chaque cas particulier soit étudié.

Le service municipal dirigé par Madame DUBOURG a eu à faire face à des contraintes toutes particulières ; notre association fut régulièrement sollicitée pour régler certaines difficultés.

S'il est vrai que la saison a démarré avec retard et que le tarif mérite sans doute un correctif pour 2007, le transfert de compétence de l'Etat vers la commune, tant redouté, s'est opéré d'une manière pragmatique, malgré une absence regrettable de logiciel. L'ADPPM a tout mis en oeuvre pour que ses adhérents ou non adhérents ne soient pas oubliés, et que leurs demandes, dont certaines ne peuvent être satisfaites, soient traitées avec clarté et bienveillance.

Une bourse d'échange sera prochainement activée sur le site adppm.fr. Cela permettra d'effectuer certains réglages souhaités ou nécessaires.

Compte tenu du niveau de la demande il y a lieu de programmer d'urgence la construction de ports à sec, faute de quoi les estivants se décourageront et l'industrie nautique locale aura à en souffrir.

Le SMVM de 2005 prévoit des ports à sec. Pourquoi en différer la construction ?



LE PYLA EN IMAGES : PEUT MIEUX FAIRE !

Voici par l'image le descriptif d'une réalité qu'il est urgent de faire évoluer. Nous sommes tous concernés !



Bien des murs Pylatais sont régulièrement tagués et non nettoyés. Pourquoi ?



Non aux jet skis sur les plages !

La saturation des ports, le quota des mouillages autorisés et l'absence de ports à sec risquent d'inciter beaucoup d'estivants à utiliser un jet ski, dont les nuisances ne sont plus à démontrer. Ainsi certains guides font l'apologie du jet ski sur le Bassin d'Arcachon. Régulièrement des jet skis sont surpris à grande vitesse au Teich, sur la Leyre ou au Banc d'Arguin. L'ADPPM demande qu'une zone située au sud soit spécialement étudiée et dédiée aux jet skis loin des baigneurs, des habitations, et des zones sensibles du Bassin d'Arcachon.



La piste de Villemarie fermée ! L'aérodrome de Villemarie ferme sa piste pendant près de huit jours aux frais des contribuables des passionnés de l'aviation ou de voyageurs, dont beaucoup arrivent de l'étranger à cette saison. On s'étonne que les Renseignements Généraux n'aient pas repéré une cohorte de 300 caravanes ?!



Cave Canem ! L'ADPPM demande une surveillance efficace de la nouvelle plage constituée de millions de mètres cube de sable payés par les riverains et le contribuable.



Périphérie urbaine ou station de renommée internationale ?!

En limite de Sites Inscrit et Classé, en dépit d'une prochaine ZPPAUP, de Natura 2000 et du PADD, des panneaux publicitaires avilissent le site. L'ADPPM demande la résiliation d'urgence de tous les contrats publicitaires au Pyla, sans attendre les effets des décisions déjà prises par la municipalité en la matière.



Nos plages ne sont pas surveillées

La signalétique est ambiguë ou non respectée ; pourquoi interdire la planche à voile ? Pourquoi voit-on régulièrement des jet skis et des chiens sur les plages ?



Un circuit de piste modifié et des hauteurs respectées

L'ADPPM demande la modification du circuit d'aérodrome et des règles de survol afin de préserver le Pyla, le golf de Gujan, et le Cap Ferret. Le dossier est soumis à la Commission de développement de l'aérodrome de Villemarie dans laquelle siège l'ADPPM.



Vouloir se reposer au Pyla devient parfois difficile !

En dépit d'une interdiction de travaux du 14 juillet jusqu'au 16 août, les décibels ne tarissent pas : bétonneuses, kärchers, tronçonneuses (dès 6h du matin au Laurey), souffleuses ou autres tailles haies. On risque bien, si l'on y additionne quelques quads, jet skis et autres établissements de nuits mal placés, de subir plus de nuisances sonores qu'en restant l'été dans nos grandes villes. Où en est la charte municipale demandée par l'ADPPM (Gazette juillet 2005) encadrant toutes les activités nuisantes que toutes les entreprises intervenant au Pyla seraient contraintes de respecter ? !



60% d'évaporation garantis !

(le même phénomène fut observé en 2005 alors que l'arrêté préfectoral interdisait tout arrosage de pelouse)



En cas de tempête, les fils électriques, les arbres et les maisons ne font pas bon ménage, l'expérience l'a prouvé. L'ADPPM demande l'enfouissement des lignes dans les quartiers les plus emblématiques.



Des chênes sacrifiés. Appartenant à un tiers, coupés à mi-hauteur en Site Classé par un résident pylatais, ils ont fait l'objet d'une plainte, entre autres, du Conseil Général.



Un cycliste courageux déterminé à vouloir découvrir le Pyla, à ses risques et périls...

L'ADPPM demande l'aménagement de véritables pistes cyclables notamment sur le bd de l'Océan et sur la RD 217. Souhaite-t-on désormais que tout le monde circule en voiture ? Va-t-on interdire l'utilisation du deux roues (principe de précaution) ?



Et nos transports publics ?

Dans le cadre du plan de déplacement urbain (PDU), pourquoi ne pas s'équiper de bus électriques comme Arcachon? Afin d'enrayer l'utilisation excessive de la voiture et permettre aux personnes âgées ou sans voiture de se déplacer, une solution rapide s'impose.



Attention ! nids de poule et bosses...



L'emploi de matériaux ou de couleurs avilissants ou discordants. L'expérience montre que beaucoup utilisent des matériaux de clôture ou de construction, en l'occurrence du PVC, des panneaux de béton, et de la tôle galvanisée ou des tons inappropriés.

Comment peut-on être encore contre la mise en place d'une ZPPAUP ? !



Camping cars

L'ADPPM demande depuis des années un arrêté encadrant le stationnement des camping cars et poids lourds. Pourquoi ce texte n'est-il pas adopté ? Le syndrome du film « Camping » n'arrangera certainement pas les choses...



Des « voitures » stationnées en Site Inscrit !

Il aura fallu plusieurs années pour que les autorités retirent une épave stationnée 78 avenue de la Chapelle Forestière. Plus récemment une autre épave restée plus d'un mois devant le Cercle de voile a eu les honneurs des colonnes de la Dépêche du Bassin. Pourquoi ?



Des carrefours dangereux maintes fois signalés.

Le carrefour avenue des Chênes – avenue de l'Ermitage est balisé par un stop. Pourtant celui, beaucoup plus emprunté, avenue des Chênes verts--avenue de l'Ermitage n'est pas sécurisé. La Commission de circulation de la municipalité refuse d'aménager un stop à ce carrefour alors qu'elle l'accepte à l'intersection avenue des Pins - avenue de l'Ermitage. Pourquoi ? ! Pourquoi le Bd de l'Océan n'est-il toujours pas aménagé et sécurisé ?



L'Affichage des permis de construire. Encore un panneau d'affichage illisible conformément à une tradition bien entretenue. Qu'en est-il de la transparence et des droits des tiers ?



Les tronçonneuses s'activent sur 29 ha en plein été !

Les propriétaires de 29 ha situés dans la forêt du Laurey ont décidé d'abattages massifs malgré la transmission du dossier Natura 2000 à l'Europe le 13 mars 2006, les dispositions du PADD préservant le site et l'arrêté interdisant les travaux bruyants du 14 juillet au 16 août. Quel sera le sort de la biodiversité inventoriée par le Muséum National d'Histoire Naturelle lorsqu'il n'y aura plus d'arbres ? Cet abattage a commencé quelques semaines après l'introduction d'un recours par l'ADPPM contre un projet de lotissement mitoyen. Toutes les autorités ont été alertées. Il apparaît que seules des éclaircies sanitaires sur la partie en jeune peuplement et sur une autre partie en vieux peuplements ont été autorisées (cf. lettre de la DDAF du 1er juin 2006). Pourtant les coupes semblent bien dépasser ce cadre strict. Le Maire de La Teste a finalement décidé de demander le classement du massif forestier situé au nord de la RD 217 (hormis la parcelle des Hauts du Golf) et la mise en place d'un plan global de gestion évitant la délivrance désordonnée et incohérente de plans simples de gestion permettant des coupes préjudiciables au patrimoine Testerin (cf. lettre du Maire de La Teste au sous-préfet en date du 7 juillet 2006).



30 ha massacrés en Site Classé, sans l'autorisation adéquate !

L'émotion des Portes du Pyla, en particulier, est à son comble. On recherchera vainement l'autorisation du Ministère de l'environnement et de l'avis favorable de la Commission des Sites ? Au même moment les Portes du Pyla découvraient la prochaine venue de logements sociaux en face de leur lotissement dont il faut rappeler qu'il est situé en Site Inscrit...

L'ADPPM porte plainte pour atteinte grave à un Site Classé. Déjà l'ADPPM a contesté différents abattages en Site Classé en 2004 ; le premier réalisé par l'entreprise Gaume et se rapportant à une trentaine d'hectares a pu être interrompu ; le second concernant M. Ragot est allé jusqu'à son terme. En 2005, un abattage sur le site de Pyla Camping a été réalisé sans autorisation. En janvier 2006, un autre abattage d'ampleur a pu être observé non loin de la route de la Dune (D 259) sans les autorisations requises. A quoi sert le Classement Barnier-Balladur de 1994, si les propriétaires passent outre les compétences des autorités en la matière ?

Les contentieux en cours

Les Cottages de la fontaine Saint Jean

L'ADPPM a déposé plainte entre les mains du Doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux pour, entre autres, faux en écriture publique, dans la mesure où le cadastre et les cartes qui en découlent auraient été modifiés sans droit, l'effacement d'un chemin ayant permis la réalisation du lotissement... Des commissions rogatoires ont été ordonnées ; l'instruction suit son cours.

L'ADPPM a également attaqué un permis de construire délivré dans ce contexte ; le Tribunal administratif a sursis à statuer jusqu'à la décision de la juridiction pénale.

Le SMVM

L'ADPPM a soumis au Conseil d'Etat une partie du Schéma de Mise en Valeur de la Mer afin que soit supprimée toute possibilité d'urbaniser « la fenêtre océane », soit des centaines d'hectares au sud de la dune (5000 logements possibles environ).

La commune de La Teste a indiqué que le prochain PLU zoneraït de façon adéquate ce secteur en attendant la modification du Schéma Directeur (SDAU) et que le SCOT prenne le relais.

Le Pyla-Café

La Cour administrative d'appel doit prochainement statuer sur le sort du transfert de la licence IV dont a bénéficié le bar Pyla-Café dont les nuisances ont laissé de biens mauvais souvenirs au voisinage.

Les constructions « risque tout »

L'ADPPM est intervenue judiciairement dans le contentieux opposant les riverains et co-lotus aux titulaires des lots ; le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux est sur le point de fixer la date des plaidoiries.

Les 27 logements Gaume en Site Inscrit

L'ADPPM a soumis au Tribunal Administratif de Bordeaux le projet de construction de plusieurs immeubles en Site Inscrit non loin de la caserne des pompiers du Pyla. Avant que l'affaire ne soit plaidée, M. Gaume a demandé en date du 3 avril 2006 l'annulation de son propre permis de construire n°3352904-1162, ce qui fut acté par arrêté du Maire du 5 mai 2006.

L'affaire est donc close, en l'état.



Le projet de 90 lots au Laurey



L'ADPPM a soumis au Tribunal administratif de Bordeaux la décision du Conseil municipal du 30 mars 2006 autorisant le Maire à signer un protocole d'accord avec la SARL Les Hauts du Golf (groupe Eiffage) en vue de la réalisation de 90 lots sur les 20 hectares du terrain Bègueurie, situé dans la forêt du Laurey.

On sait qu'en date du 4 mai 2005 le tribunal administratif a refusé la demande des promoteurs en paiement de 1 175 882 € en réparation de leur prétendu préjudice du fait du refus de l'autorisation de lotir (dont la validité était soumise à la Cour Administrative d'Appel) qui leur a été opposé le 30 octobre 2001 en raison de la dangerosité des sorties du lotissement sur le bd d'Archachon.

Ainsi pourquoi avoir cédé avant l'épilogue des recours ?

Natura 2000

L'harmonie de notre pays du Sud-Bassin s'enracine dans la présence d'une nature splendide, de nombreux habitats naturels, de vies végétales et animales qui enrichissent notre cadre de vie d'une beauté incomparable.

Pourtant, l'érosion de cette diversité, ici comme au niveau mondial, est une triste réalité. C'est pourquoi les pays qui composent l'Europe se sont résolument engagés à préserver enfin leur patrimoine naturel.

Ainsi au 30 avril 2006, le réseau français de sites Natura 2000 comprenait :

- 1307 sites d'intérêts communautaires proposés, soit 4 887 272 ha;
- 367 zones de protection spéciales (ZPS) représentant 4 477 962 ha.

Le réseau des sites Natura couvre 6 496 917 ha (hors milieux marins), soit 11,83 % du territoire métropolitain.

Parmi ces sites, celui des Forêts dunaires de La Teste de Buch numéroté G 27, composé de 5207 hectares situés à Arcachon et La Teste, nous offre la précieuse opportunité de conserver à nos territoires une vie naturelle abondante, préservée et confortée.

En 18 mois, la France a en effet transmis à la Commission plus de 400 dossiers, se traduisant par un accroissement de la surface du réseau de +14% au titre de la directive « Habitats-faune-flore » et de + 167 % au titre de la directive « Oiseaux ». Cet effort considérable est à la hauteur des enjeux de sauvegarde de la biodiversité. Ainsi en date du 13 mars 2006, le Gouvernement a transmettait à l'Europe le site G27.

Sur question à Nelly OLIN, Ministre de l'environnement, il fut précisé qu'il appartient au DOCOB (document d'objectifs) d'adapter le périmètre Natura 2000 à certains cas particuliers et notamment les lotissements ; sur ce point il faut rappeler que les droits des propriétaires de maisons, jardins, piscines n'ont aucune raison d'être modifiés, contrairement à certaines communications locales aussi peu innocentes que pittoresques...

Lorsque le document aura été validé par l'Europe, un Comité de pilotage sera constitué d'associations, d'élus et de professionnels. Ainsi les activités de chasse, sylviculture, et droits d'usage pourront bénéficier de subventions.

Ce classement sera en outre de nature à renforcer efficacement nos protections contre l'urbanisation. C'est la raison pour laquelle certains professionnels du bâtiment se sont lancés dans une campagne de dénigrement systématique du Réseau Natura 2000 fondée sur des allégations les plus fantaisistes, allant même (lettre de Monsieur Gaume du 19 avril 2006) jusqu'à inviter les pylatais à adhérer à une association qui :

- n'est pas agréée pour la défense de l'environnement,
- a souhaité la construction de 350 lots dans la forêt de Laurey-Pissens en étroite relation avec le conseil d'administration du Club de Golf dans lequel siègent des promoteurs,
- s'est prononcée contre une ZPPAUP au Pyla,
- n'a déposé aucun recours contre le SMVM qui prévoit la possibilité de lotir 5000 lots environ au sud de la dune du Pyla.

Aimer le Pyla ou aimer le béton, il faut choisir !



L'abandon du clapage en mer

Dès la présentation du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) par le Préfet de Région en 2005, l'ADPPM s'est opposée au principe du clapage des vases portuaires en mer.

Une manifestation a été organisée à l'initiative d'un Collectif « contre les rejets en mer ». Au terme d'un an d'activité, l'essentiel de la classe politique locale s'oppose désormais au clapage et cherche des solutions techniques.

Une réunion du Comité de pilotage de l'EPIC du port d'Arcachon a eu lieu le 7 juillet 2006, suivie d'une réunion d'information par le Conseil Général le 10 juillet 2006.

Le Schéma Directeur du Traitement des Vases Portuaires (SDTVP) est désormais connu et disponible sur Internet (<http://www.cg33.fr/partenaires/dragage/>).

L'ADPPM a effectué des propositions concrètes, notamment celle de procéder en laboratoire à des essais avant de réaliser celui, grandeur nature, consistant à confiner 3000 m3 de vase dans un tube en textile devant servir ultérieurement à l'agrandissement du port d'Arcachon. L'emploi de cette technique pose de sérieuses questions techniques et son coût est élevé. L'organisation d'une table ronde est souhaitée.





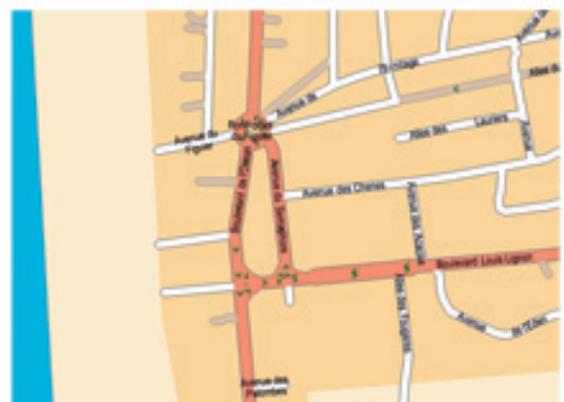
La sécurité ou l'insécurité

Bien des Pylatais nous signalent des cambriolages, des occupations de maisons, des vols de voitures ou d'effets personnels, ainsi que diverses agressions.

L'ADPPM demande, comme le Maire de La Teste, la création d'un commissariat subdivisionnaire et le renforcement des moyens en hommes et matériels.

Tout étant relatif il apparaît que les statistiques affichent des résultats qui compromettraient toute chance d'obtenir satisfaction...

Ainsi comme nous connaissons tous quelqu'un qui a subi au Pyla et dans les environs un acte de délinquance, nous vous invitons à constituer une base statistique en nous adressant tous les renseignements utiles par email (adppm@hotmail.com) ou par courrier (BP 35, 33115 Pyla sur Mer), concernant des faits anciens ou récents. Pourquoi ne pas mériter des moyens suffisants et efficaces à ce niveau de fiscalité?



Le Boulevard Lignon

Pourquoi contraindre les automobilistes descendant le bd Lignon se dirigeant vers le Sud Pyla à passer devant la Poste et à faire le tour de la place du Figuier ?

Il est urgent de programmer un rond point à la base du bd Lignon et de redéfinir un plan de circulation en privilégiant les voies piétonnes et cyclables. De la même manière, l'ADPPM demande l'agrandissement du Centre culturel...



Un espace vert réussi !

L'ADPPM avait demandé l'aménagement d'un espace vert à la place de l'ancienne station essence, ce qui est effectif. Que la municipalité en soit remerciée, même si cela a été plus long que prévu !



Il faut sauver notre hôpital !

Le SROS (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire) risque de priver l'hôpital Jean Hameau d'une partie de ses fonctionnalités. L'ADPPM s'associe à tous ceux qui défendent la pérennité de notre hôpital.

Composition du bureau Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer
Association agréée pour la défense de l'environnement par arrêté préfectoral du 25 janvier 1995

Président	J. Storelli	Directeur de la publication : Jacques Storelli
1er Vice Président	J. Rigaud	
2eme Vice Président	H. Legrix de La Salle	
Secrétaire Général	A. Malbreil	
Secr. Gén. Adjoint	R. Bravard	
Trésorier	M. Cros	Téléphone / Fax : 05 56 22 79 48
		Adresse e-mail : adppm@hotmail.com
		Site Internet : adppm.fr

Pour accroître et garantir notre efficacité, nous avons besoin de votre adhésion.

**Pour adhérer à l'ADPPM, envoyez votre cotisation* à
ADPPM / BP35 / 33115 Pyla-sur-Mer**

***membre actif : 27€ *membre associé (demeurant au foyer d'un membre actif) : 4€**

Conseil d'Administration

J. Rigaud	J.-P. Volmer	A. Malbreil	A. Hillaret-Suder	J. Trombert
H. Legrix de la Salle	P.-A. Bonnet	P. Loustallot	R. Bravard	P. Bérillon
N. Gusdorf	C. Brondes	J. M. Cothier	H. Donat	P. Lepert
M. Cros	P. Steinmetz	J. Storelli	H. le Moniès de Sagazan	